

Ethique de la Recherche
@ Omnes Education
OMNES Education Research Center

Mai 2026



- I. Une Charte Ethique

- II. Un Comité d'éthique

I. La Charte Ethique

Omnes Education Research Center

I. Objet

Cette charte établit les principes éthiques complets, les processus de gouvernance et le cadre de conformité pour toutes les recherches menées au Centre de recherche Omnes Education pour toutes les disciplines et thématiques et de manière individuelle au sein de chaque centre de recherche des écoles. Elle promeut l'intégrité, la qualité, la transparence et la responsabilité dans la recherche. Cette charte est guidée par des codes éthiques reconnus à l'échelle internationale et intègre des processus d'examen éthique et de gestion à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre de la recherche.

II. Principes éthiques

Cette charte repose sur les principes éthiques fondamentaux suivants, alignés sur le Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche de l'ALLEA :

A. Fiabilité - La recherche sera conçue en utilisant des méthodes scientifiquement solides, une collecte de données robuste, des protocoles d'analyse normalisés avec des vérifications de contrôle qualité pour assurer la validité scientifique et minimiser les biais. Les chercheurs viseront l'excellence à toutes les étapes de la recherche.

B. Honnêteté - Les processus et résultats de recherche seront documentés et rapportés de manière transparente et honnête. La fabrication, la falsification ou la représentation erronée des méthodes, des données, des activités, des résultats ou des affiliations constituent des violations de l'intégrité de la recherche.

C. Respect - Tous les participants à la recherche, les membres de l'équipe, les parties prenantes, les écosystèmes affectés et le patrimoine culturel seront traités équitablement et avec dignité. Des procédures spéciales doivent protéger les groupes vulnérables.

D. Responsabilité - Les dirigeants et les chercheurs individuels assument une responsabilité professionnelle pour la conception éthique, la conduite et la diffusion de la recherche. Cela englobe la formation, la supervision, la documentation, la prise en compte des conséquences et le respect des politiques.

III. Exigences de conformité

Le Centre de recherche soutient les valeurs éthiques universelles, les lignes directrices internationales et se conforme à toutes les lois et obligations applicables énumérées ci-dessous :

- A. Lois et politiques institutionnelles, locales, régionales et nationales sur l'éthique de la recherche, la protection des données, la confidentialité, la propriété intellectuelle, le mécénat / les dons.
- B. Lignes directrices éthiques des associations professionnelles/éditeurs.
- C. Réglementations en matière de santé, de sécurité médicale et de protection de l'environnement.
- D. Règles de gestion financière/règles de financement, lois sur l'emploi/le travail.
- E. Procédures départementales institutionnelles pertinentes.

IV. Pratiques de recherche responsables

Les chercheurs du Centre intègrent de manière responsable les considérations éthiques liées aux processus, aux méthodes et aux impacts potentiels à travers des activités telles que :

- A. Développer rigoureusement et valider une méthodologie de recherche adaptée au contexte.
- B. Calculer la taille des échantillons ; justifier la sélection des participants.
- C. Fournir des explications claires sur le but de la recherche et les processus, y compris les risques/bénéfices pour les participants. Articuler les procédures de participation volontaire et de consentement.
- D. Faire fréquemment examiner par des comités de supervision les dimensions éthiques en constante évolution.
- E. Utiliser des données anonymisées ; informer les participants des plans de partage/d'accès.
- F. Évaluer le rapport bénéfice-risque à toutes les étapes ; corriger pour minimiser les risques potentiels.
- G. Déclarer et gérer les conflits d'intérêt en les signalant aux comités d'éthique.
- H. Maintenir les normes de sécurité en laboratoire ; obtenir les approbations de biosécurité/RAD applicables.
- I. Discuter des politiques de propriété intellectuelle, de paternité et de propriété avec les collaborateurs.
- J. Former tout le personnel du projet, les étudiants et le corps professoral à la conduite responsable de la recherche.

V. Gouvernance et surveillance

A. La direction du Centre nomme un comité d'éthique pour fournir les orientations politiques en matière éthique, effectuer des audits, dispenser des formations, mener des investigations.

B. Les projets font l'objet d'un processus d'approbation institutionnelle rigoureux de la part de plusieurs comités d'éthique pertinents, tels que le Comité d'éthique institutionnel, les comités de biosécurité le cas échéant. Les approbations doivent être renouvelées par des suivis réguliers.

C. Sont analysés dans les projets soumis au Comité : les processus de consentement, les procédures de partage de données, les procédures de stockage sécurisé, les conflits potentiels.

D. Le comité d'éthique comprend des chercheurs seniors, des administrateurs universitaires, des experts divers, y compris des représentants de la communauté et des conseillers juridiques. Des sous-comités peuvent être formés *ad hoc* pour des domaines spécialisés ou des projets complexes.

E. Dans le cas où le Comité d'éthique serait chargé de délibérer sur un projet soumis par un chercheur affilié à la même institution qu'un de ses membres, ce dernier s'abstiendra d'influencer les votes et se récusera du processus de vote. Néanmoins, le dossier, les discussions et les délibérations seront dûment portés à son attention.

E bis. Dans le cas où un ou plusieurs membres du Comité d'éthique seraient auteurs ou co-auteurs d'un projet de recherche ou d'une publication soumis à évaluation, ceux-ci se retirent de la procédure. Le ou les membres concernés ne participent ni à l'instruction, ni à la délibération, ni au vote relatifs au dossier. Si cette situation concerne la présidence du Comité, un président délégué est désigné en séance pour la durée de la procédure.

E ter. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, le rapporteur^{1*} désigné pour l'instruction d'une saisine ne peut être le directeur de recherche (directeur de thèse, encadrant ou responsable hiérarchique en matière de recherche) de l'un des enseignants-chercheurs soumissionnaires, ni d'un chercheur figurant dans le projet de recherche évalué. Le cas échéant, un autre rapporteur est désigné parmi les membres du Comité.

F. La direction du Centre de recherche Omnes Education décide des mises à jour de la politique, des incitations ou des sanctions en fonction des recommandations étayées par des preuves émanant des comités éthiques.

VI. Gestion des non-conformités

Le cadre de signalement et d'enquête sur les cas allégués de mauvaise conduite, aligné sur les politiques institutionnelles, est le suivant :

¹ **Rapporteur de saisine** — Membre du Comité d'éthique désigné pour conduire l'instruction d'un dossier de saisine. Le rapporteur procède à l'examen détaillé des pièces transmises, vérifie la conformité du projet ou de la publication aux principes éthiques de la présente charte et au Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche (ALLEA), sollicite le cas échéant des compléments d'information auprès du chercheur soumissionnaire, et présente ses conclusions et sa recommandation au Comité lors de la réunion de décision. Le rapporteur est désigné parmi les membres votants du Comité, dans le respect des règles de prévention des conflits d'intérêt énoncées aux points V.E, V.E bis et V.E ter.

- A. Signalement confidentiel à l'initiateur, au médiateur ou à des organismes externes.
- B. Évaluation préliminaire des allégations par un comité d'experts.
- C. Enquête approfondie maintenant la confidentialité par un comité d'enquête distinct - peut coopter des experts externes.
- D. Rapport final fondé sur des preuves avec analyse de l'impact et recommandations disciplinaires à la direction.
- E. La direction met en œuvre les décisions - vise à prévenir la récurrence ; sanctions si nécessaire après un processus équitable (comprend des rétractations, des amendes, des suspensions).
- F. Les dénonciateurs/témoins sont protégés contre les représailles.

- G. Les fausses allégations peuvent entraîner des sanctions.

- H. Les rapports annuels du Centre incluront des indicateurs tels que la conformité, les formations effectuées, les approbations éthiques traitées, les cas signalés/enquêtés tout en préservant l'anonymat.

Composition du Comité Ethique

- Hachmi Ben Ameer, Directeur de la Recherche – Centre de Recherche Inseec, membre à part entière avec droit de vote.
- Caroline Gans-Combe, Directrice des Projets Structurés – Centre de Recherche Omnes Education, présidente.
- Catherine Kuszla, Doyen Recherche – Centre de Recherche Omnes Education, membre à part entière avec droit de vote.
- Kirsten Ralf, Directrice de la Recherche – Centre de Recherche ESCE, membre à part entière avec droit de vote.
- Assia Soukane, Directrice de la Recherche – LyRIDS – ECE, membre à part entière avec droit de vote.
- Mariateresa Torchia, Directrice de la Recherche – IUM, membre à part entière avec droit de vote.
- Un expert invité, si nécessaire, pour des domaines spécialisés ou des projets complexes, pour avis consultatif.

II. Mise en place d'un comité d'éthique pour le suivi de la recherche @ Omnes Education OMNES Education Research Center

Un impératif **légal et opérationnel**

Une exigence européenne en adéquation avec les standards internationaux



Une exigence
L'évaluation éthique s'impose dans les financements de la recherche et la publication



Des standards
Des attentes en matière d'analyse des projets de recherche normées.



Un focus
Sur la collecte et le traitement des données & les consentements



Une organisation **agile**

Ne pas surcharger les chercheurs tout en étant en conformité avec les attentes actuelles en termes de qualité de la recherche.



Une notice d'information
Claire, simple, téléchargeable



Des documents
Normés, à compléter, classifiés en fonction de la discipline concernée.



Des saisines **simples et une temporalité rapide.**

Deux procédures :

- (1)/ projets de recherche ;
- (2)/ publications

Un maximum de délai de traitement de 120 jours pouvant être accéléré à 30 (procédure d'urgence) ou même 7 (procédure de grande urgence).

Pourquoi un comité d'éthique Groupe ?

Dans le domaine de la recherche académique, la poursuite de la connaissance et de sa compréhension constitue un objectif fondamental. Toutefois, cette quête doit être équilibrée par la nécessité de veiller à ce que toute recherche soit menée de manière éthique, en respectant les droits et le bien-être des participants, ainsi qu'en adhérant aux lignes directrices et aux meilleures pratiques de la communauté scientifique en vigueur. La mise en place d'un comité d'éthique (CE) Groupe chargé de veiller au bon déroulement de la recherche constitue dans ce cadre un élément central pour parvenir à cet équilibre et maintenir l'intégrité de tous les protocoles envisagés.

L'une des principales raisons d'être de ce comité d'éthique est de protéger les droits et le bien-être des éventuels participants à la recherche. En effet, les sujets humains impliqués dans toutes recherches ont le droit d'être considérés avec dignité, respect et équité. Le comité d'éthique jouera un rôle essentiel en examinant les propositions de recherche en s'assurant qu'elles respectent les principes éthiques, tels que le consentement éclairé, la confidentialité des données, et la minimisation tant de la collecte de données que des risques. En examinant minutieusement les protocoles de recherche, le comité d'éthique pourra identifier les problèmes éthiques potentiels et recommander les modifications nécessaires pour préserver l'équilibre entre objectifs et attendus de recherche, et bonnes pratiques de mise en œuvre de ces opérations.

En outre, un comité d'éthique contribuera à maintenir la confiance du public dans le processus de recherche. Les manquements à la recherche, tels que la fabrication, la falsification ou le plagiat, peuvent saper la crédibilité des résultats scientifiques et éroder la confiance du public dans la communauté des chercheurs. La présence d'un comité d'éthique sert de garde-fou contre de telles problématiques en assurant une surveillance et en garantissant que les chercheurs respectent les normes éthiques en vigueur. En favorisant la transparence et la responsabilité, le comité d'éthique contribuera à l'intégrité et à la fiabilité globales des résultats des recherches menées au sein de nos écoles et jouera un rôle central dans l'orientation des pratiques de recherche au service plein et entier de notre communauté de chercheurs.

Le comité d'éthique Groupe est aussi là pour aider les chercheurs à résoudre les dilemmes éthiques complexes qui peuvent survenir au cours du processus de recherche. Par exemple, dans les domaines du management et de l'économie, où se pose souvent la question du traitement des personnalités morales, ou de l'intelligence artificielle, les considérations éthiques nécessitent une réflexion approfondie. Le comité fournira conseils et recommandations aux chercheurs, les aidant à prendre des décisions éclairées donnant la priorité au bien-être des personnes participantes et à l'intégrité des pratiques de recherche.

Outre son rôle d'accompagnement et de suivi des opérations de recherche, le comité d'éthique contribuera également à l'élaboration de lignes directrices éthiques et de bonnes pratiques. Le Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche, élaboré par toutes les académies européennes (ALLEA), sert de cadre à la promotion de l'intégrité de la recherche dans toute l'Europe (ALLEA, 2023). Le comité d'éthique utilisera ces lignes directrices comme point de référence lorsqu'il évaluera les propositions de recherche ainsi que leur respect des normes éthiques.

Référence : <https://allea.org/code-of-conduct/>)

Le code ALLEA est également disponible dans l'intranet à la rubrique Recherche & Faculté.

Mise en place du Comité Ethique Groupe Omnes Education – A l'attention des chercheurs - 7/22

Le comité d'éthique joue également un rôle crucial dans l'examen et l'approbation des publications résultant des projets de recherche. Le comité d'éthique évaluera, le cas échéant, à la demande des chercheurs, si les publications prévues respectent les lignes directrices en matière d'éthique et répondra à toute préoccupation éthique potentielle. Par exemple, dans le domaine des sciences sociales, les considérations éthiques liées à la protection des données et de la vie privée sont primordiales. Le comité d'éthique Groupe pourra examiner les publications pour s'assurer que les données sensibles sont traitées de manière appropriée et que les droits à la vie privée des individus sont protégés.

En outre, le comité d'éthique apportera son aide aux chercheurs pour relever les défis éthiques liés aux conflits d'intérêts, aux droits de propriété intellectuelle et à la diffusion des résultats de la recherche. En fournissant un espace d'échange et de délibération, le comité d'éthique aidera les chercheurs à prendre des décisions éclairées respectant les principes éthiques tout en faisant progresser les connaissances dans leur domaine.

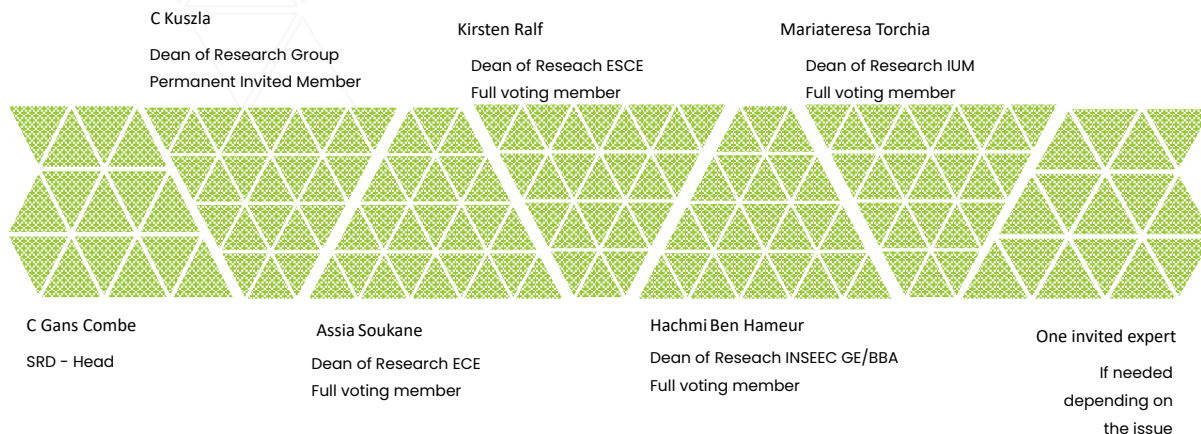
ATTENTION :

Le Comité Ethique ne juge pas la science, il ne se substitue aucunement au chercheur. Son rôle est strict : s'assurer des droits et du bien-être des participants et du respect des meilleures pratiques de la profession (cf. code ALLEA).

Dans tous les cas, ce comité ne doit pas :

- Approuver des protocoles de recherche qui mettent en danger les participants ou violent leurs droits fondamentaux.
- Ignorer les normes éthiques établies ou les réglementations en vigueur.
- Avoir des conflits d'intérêts non divulgués qui pourraient influencer ses décisions.
- Retarder excessivement l'examen des protocoles de recherche sans raison valable.
- Divulguer des informations confidentielles sur les projets de recherche ou les participants.
- Imposer des restrictions injustifiées qui entravent inutilement la progression de la recherche scientifique légitime.
- Négliger le suivi des projets approuvés pour s'assurer qu'ils continuent de respecter les normes éthiques.
- Discriminer certains chercheurs ou projets sur des bases non éthiques.
- Outrepasser son mandat en interférant avec des aspects de la recherche qui ne relèvent pas de considérations éthiques.
- Fournir des avis sans avoir examiné de manière approfondie tous les aspects éthiques du projet de recherche.

Composition du Comité Ethique Groupe



Saisine du Comité d'éthique

Le comité d'éthique peut être saisi :

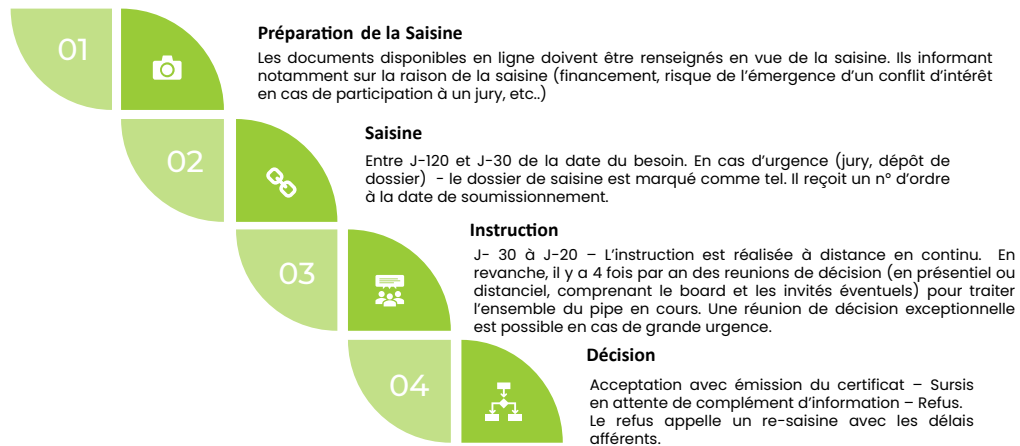
- soit pour valider que tout **processus de recherche** envisagé est en conformité avec les règles et bonnes pratiques de recherche attendues dans le domaine académique,
- soit pour analyser la **conformité à ces bonnes pratiques des publications** envisagées préalablement à leur soumissionnement.

La saisine n'est en aucun cas obligatoire mais elle est conseillée notamment au regard des attentes de financeurs mais aussi des éditeurs qui peuvent exiger ce type de validation comme préalable à toute soumission.

Chaque saisine donnera lieu à l'édition d'une décision et en fin de processus d'un certificat numéroté et daté validant la conformité des processus de recherche déployés. Aucune recherche ne sera laissée en suspens dans le cadre du présent processus, l'objectif est 100% de conformité.

Les saisines doivent être envoyées à l'adresse suivante :
saisines.ethiquescientifique@omneseducation.com

Rétroplanning type de la saisine



Phase 3 : Éléments détaillés

Instruction. J-30 à J-20. Un rapporteur est désigné parmi les membres votants du Comité pour chaque saisine, dans le respect des règles de prévention des conflits d'intérêt (cf. V.E, V.E bis, V.E ter). L'instruction est réalisée à distance en continu sous la responsabilité du rapporteur. Quatre réunions de décision sont organisées chaque année (en présentiel ou distanciel, comprenant le board et les invités éventuels) pour traiter l'ensemble du pipe en cours. Une réunion de décision exceptionnelle est possible en cas de grande urgence.

Sont détaillés ci-après les deux formulaires de saisine :

- Evaluation de projet de recherche,
- Evaluation du respect de l'éthique pour les publications de recherche.

Contact pour toute question hors saisines :

contact.ethiquescientifique@omneseducation.com

Saisine pour l'évaluation d'un projet de recherche

Formulaire d'évaluation éthique d'un projet de recherche

(disponible sur l'intranet – Rubrique Recherche et Faculté)

Urgence et statut de la demande

Urgence de la demande : Faible Important Prioritaire

Réponse souhaitée : Dans le mois Dans la quinzaine Sous 5 jours ouvrés

Type de soumission : Première soumission Re-soumission

Si re-soumission, n° initial : _____ Date : _____

1. Informations sur le projet

a. Titre du projet : _____

b. Chercheur(s) principal(aux) :

1.	2.
3.	4.

c. Institution(s) : _____

d. Source(s) de financement : _____

2. Aperçu du projet

a. Brève description du projet de recherche :

b. Objectifs de la recherche :

c. Durée prévue du projet (en mois) : _____

3. Informations sur les participants

a. Population cible : _____

b. Critères d'inclusion et d'exclusion :

c. Méthodes de recrutement : _____

d. Nombre de participants : _____

e. Compensation ou incitations pour les participants : _____

4. Consentement éclairé

a. Décrire le processus de consentement éclairé :

b. Formulaire de consentement éclairé joint

5. Risques et avantages

a. Risques potentiels pour les participants (physiques, psychologiques, sociaux) :

b. Mesures visant à minimiser les risques :

c. Avantages potentiels pour les participants et/ou la société :

6. Confidentialité et protection des données

a. Méthodes visant à garantir la confidentialité des participants :

b. Mesures de stockage et de sécurité des données :

c. Plan de conservation et de destruction des données :

7. Populations vulnérables

a. Le projet implique-t-il des populations vulnérables (enfants, prisonniers, handicapés mentaux) ?

Oui Non Non Applicable

b. Garanties supplémentaires pour les participants vulnérables :

8. Volet spécifique Intelligence Artificielle

Applicable Non Applicable

À compléter UNIQUEMENT si le projet implique l'utilisation ou le développement de systèmes d'IA

8.1 Nature du système IA

1. Quel type de système d'IA est impliqué ?

IA générative (LLM, génération d'images) Apprentissage supervisé Apprentissage par renforcement

Systèmes experts / à base de règles Autre : _____

2. Le système IA est-il utilisé pour prendre ou influencer des décisions affectant des personnes ?

Oui Non Partiellement — Préciser : _____

3. Le projet implique-t-il le développement, l'entraînement ou le fine-tuning d'un modèle IA ?

Oui Non Non Applicable

8.2 Données et vie privée (spécifique IA)

1. Le projet utilise-t-il des données personnelles au sens du RGPD ?

Oui Non Données anonymisées Données pseudonymisées Non Applicable

2. Des données sensibles sont-elles traitées (santé, origine, opinions politiques, biométrie) ?

Oui Non — Si oui, lesquelles : _____ Non Applicable

3. Les sources de données sont-elles documentées et traçables ?

Oui Partiellement Non Non Applicable

8.3 Risques algorithmiques et impacts

1. Avez-vous identifié des risques de biais algorithmiques ?

Oui, mesures prises : _____ Non identifié Analyse en cours

2. Le projet présente-t-il des enjeux de transparence ou d'explicabilité ?

Oui Non Mesures prévues : _____

3. Des impacts environnementaux ont-ils été évalués (empreinte carbone, consommation énergétique) ?

Oui Non Non applicable

9. Conflits d'intérêts

a. Conflits d'intérêts potentiels pour les chercheurs :

b. Mesures de gestion des conflits d'intérêts :

10. Contrôle et surveillance

a. Plans de contrôle continu de la recherche :

b. Procédures de signalement des événements indésirables (plan de gestion des risques) :

11. Diffusion des résultats

a. Plans de diffusion des résultats de la recherche :

b. Mesures visant à protéger la vie privée des participants dans les publications :

12. Considérations éthiques

a. Discussion de toute question éthique spécifique liée à la recherche :

b. Justification de l'acceptabilité éthique de l'étude :

Pièces à joindre

- *Protocole de recherche*
- *Formulaire(s) de consentement éclairé*
- *Instruments de collecte de données (enquêtes, guides d'entretien)*
- *Matériel de recrutement (publicités, prospectus)*
- *Autres documents pertinents*

Date : _____

Signature du/des chercheur(s) principal(aux) :

Réservé à l'usage du Comité d'Éthique

N° d'identification de la décision : _____

Décision :

- Approuvée Approuvée avec modifications Différée pour examen approfondi Rejetée

Commentaires :

Signature du président du Comité d'Éthique : _____

Date : _____

Saisine pour l'évaluation du projet de publication

Formulaire d'évaluation du respect de l'éthique pour les publications de recherche

(disponible sur l'intranet – Rubrique Recherche et Faculté)

Urgence et statut de la demande

Urgence de la demande : Faible Important Prioritaire

Réponse souhaitée : Dans le mois Dans la quinzaine Sous 5 jours ouvrés

Type de soumission : Première soumission Re-soumission

Si re-soumission, n° initial : _____ Date : _____

1. Informations générales

a. Titre de la publication de recherche :

b. Auteur(s) : _____

c. Affiliation(s) : _____

d. Date de soumission : _____

2. Approbation du Comité d'Éthique (CE)

a. L'étude objet de la publication a-t-elle déjà été approuvée par un CE ou équivalent ?

Oui Non

b. Si oui, nom du CE et n° d'approbation : _____

c. Si non, expliquer pourquoi :

3. Consentement éclairé

a. Le consentement éclairé de tous les participants a-t-il été obtenu ?

Oui Non Non Applicable

b. Si oui, décrire le processus de consentement éclairé :

c. Si non, expliquer pourquoi :

4. Protection des participants

a. Les droits, la vie privée et la confidentialité des participants ont-ils été protégés ?

Oui Non Non Applicable

b. Décrivez les mesures prises pour assurer la protection des participants :

5. Évaluation des risques

a. Les risques potentiels pour les participants ont-ils été identifiés et réduits au minimum ?

Oui Non Non Applicable

b. Décrivez les risques identifiés et les mesures prises pour les atténuer :

6. Populations vulnérables

a. L'étude a-t-elle concerné des populations vulnérables (enfants, prisonniers, handicapés mentaux) ?

Oui Non Non Applicable

b. Si oui, décrivez les mesures de protection supplémentaires mises en œuvre :

7. Volet spécifique Intelligence Artificielle

Applicable Non Applicable

À compléter UNIQUEMENT si la publication traite de l'utilisation ou du développement de systèmes d'IA

7.1 Nature du système IA

1. Quel type de système d'IA est impliqué dans la publication ?

IA générative (LLM, génération d'images) Apprentissage supervisé Apprentissage par renforcement

Systèmes experts / à base de règles Autre : _____

2. Le système IA décrit est-il utilisé pour prendre ou influencer des décisions affectant des personnes ?

Oui Non Partiellement — Préciser : _____

7.2 Données et vie privée (spécifique IA)

a. Les données utilisées pour entraîner/utiliser le système IA sont-elles documentées ?

Oui Partiellement Non

b. Des données personnelles au sens du RGPD ont-elles été utilisées ?

Oui Non Données anonymisées Données pseudonymisées Non Applicable

7.3 Risques algorithmiques et impacts

a. Des risques de biais algorithmiques ont-ils été identifiés ou analysés ?

Oui Non Non Applicable Mesures prises :

b. Les enjeux de transparence/explicabilité sont-ils abordés dans la publication ?

Oui Non

c. Des impacts environnementaux ont-ils été évalués ou mentionnés ?

Oui Non Non applicable

8. Conflits d'intérêts

a. Les conflits d'intérêts potentiels ont-ils été divulgués ?

Oui Non

b. Si oui, décrivez les conflits d'intérêts et leur gestion :

9. Gestion des données

a. Des pratiques appropriées de gestion des données ont-elles été suivies (stockage sécurisé, anonymisation) ?

Oui Non

b. Décrivez les pratiques de gestion des données utilisées :

10. Recherche sur les animaux (le cas échéant)

a. L'étude a-t-elle porté sur des sujets animaux ?

Oui Non

b. Si oui, l'étude a-t-elle été approuvée par un IACUC ou équivalent ?

Oui Non — Nom et n° d'approbation : _____

11. Autres considérations éthiques

a. Y a-t-il eu d'autres questions ou préoccupations éthiques non abordées ci-dessus ?

Mise en place du Comité Ethique Groupe Omnes Education – A l'attention des chercheurs - 18/22

Oui Non

b. Si oui, décrivez ces questions et la manière dont elles ont été traitées :

Déclaration

En soumettant ce formulaire, les auteurs déclarent que les informations fournies sont exactes et complètes au mieux de leurs connaissances. Les auteurs affirment également que la recherche a été menée conformément aux principes éthiques et aux lignes directrices du domaine et du Groupe Omnes Education.

Date : _____

Signature(s) de(s) l'auteur ou des auteurs :

Réservé à l'usage du Comité d'Éthique

N° d'identification de la décision : _____

Décision :

Approuvée Approuvée avec modifications Différée pour examen approfondi Rejetée

Commentaires :

Signature du président du Comité d'Éthique : _____

Date : _____

ANNEXE

Critères déclenchant une saisine obligatoire pour les projets impliquant l'IA

La saisine du Comité d'Éthique est recommandée ou obligatoire lorsque le projet ou la publication impliquant l'intelligence artificielle présente au moins l'un des critères suivants :

- Utilisation de données personnelles ou sensibles pour l'entraînement ou l'utilisation du système IA
- Système IA à haut risque au sens du Règlement européen sur l'IA (AI Act)
- Impact potentiel sur des populations vulnérables
- Prise de décision automatisée ou semi-automatisée affectant des individus
- Risques de biais discriminatoires identifiés ou suspectés
- Questions d'explicabilité ou de transparence significatives
- Enjeux de propriété intellectuelle liés aux données d'entraînement
- Impact environnemental substantiel (empreinte carbone, consommation énergétique)
- Utilisation d'IA générative pour la création de contenus dans le cadre de la recherche
- Développement, entraînement ou fine-tuning de modèles d'IA

Modèles de textes de saisine (IA)

Saisine standard – Projet de recherche impliquant l'IA

À adapter selon le contexte institutionnel.

Madame, Monsieur le/la Président(e) du Comité d'Éthique,

Je soussigné(e) [Nom, Prénom], [fonction], sollicite l'avis et la validation du Comité d'Éthique concernant le projet intitulé « [Titre du projet] ».

Ce projet, qui implique l'utilisation/le développement d'un système d'intelligence artificielle de type [préciser], soulève les questions éthiques suivantes : [énumérer brièvement les points identifiés dans le questionnaire].

Vous trouverez ci-joint le questionnaire d'auto-évaluation complété ainsi que [liste des pièces jointes].

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

Saisine pour publication impliquant l'IA

Pour les articles, communications ou ouvrages impliquant l'IA.

Objet : Demande d'avis éthique – Publication sur l'IA

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la soumission de l'article/communication « [Titre] » à [revue/conférence], je sollicite l'avis et la validation du Comité d'Éthique.

Cette publication traite de [brève description] et mobilise des systèmes/données d'IA selon les modalités décrites dans le questionnaire joint.

Points d'attention éthique identifiés : [liste].

Cordialement,

[Signature]

Saisine simplifiée / urgente

Pour les cas nécessitant un avis rapide ou les projets à faible risque éthique.

Objet : Demande d'avis éthique simplifié – [Titre]

Nature du projet : [Recherche / Publication / Autre]

Type d'IA concerné : [Préciser]

Données personnelles : Oui Non

Risques identifiés : [Aucun / Faibles / Modérés]

Justification de la procédure simplifiée : [Motif]

[Signature et date]